



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 14 MARS 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 11

Procurations : 3

Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BECHETOILLE Xavier à BRUNET Jean-Marie, GOEURY Béatrice à PANTEL BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION PORTANT SUR LE MEME OBJET POUR ERREUR MATERIELLE

3 - OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE KINESITHERAPIE-BALNEOTHERAPIE AVEC LOGEMENTS – CONSULTATION MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a un projet de construction d'un centre de kinésithérapie et de balnéothérapie avec logements. Il convient de désigner une entreprise pour la mission de contrôle technique.

Plusieurs entreprises ont été consultées :

- Entreprise APAVE à Rodez ;
- Entreprise SOCOTEC à Alès ;
- Entreprise VERITAS à Onet-le-Château.

La date limite de réception des offres était initialement fixée au 21 février 2025, 12h00 :

- Entreprise APAVE :
 - Contrôle technique bâtiment (missions L, SEI, HAND et HAND AT) : 14 820 € H.T.
- Entreprise VERITAS :
 - Contrôle Technique mission de base (missions LP, SEI, SH, HAND, PHa, PHh et TH) : 15 300 € H.T.
 - Mission connexe accessibilité personnes en situation de handicap : 360 € H.T.
 - Frais de gestion administrative : 125 € HT

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de :

- L'entreprise VERITAS
 - Contrôle Technique mission de base (missions LP, SEI, SH, HAND, PHa, PHh et TH) : 15 300 € H.T.
 - Mission connexe accessibilité personnes en situation de handicap : 360 € H.T.
 - Frais de gestion administrative : 125 € HT



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise VERITAS pour une offre de prix à 15 300 € HT pour la mission de base + 360 € HT pour la mission connexe accessibilité personnes en situation de handicap + 125 € de frais de gestion administrative soit un total de 15 785.00 € H.T. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER